

Tarifs des services de gestion

Crédit Immobilier		
Conditions financières : taux, assurances, garanties, indemnités de remboursement anticipé		
Frais de dossier	Prêt amortissable / Prêt relais seul Prêt relais accompagné d'un prêt amortissable	Nous consulter
	Attestation d'intérêts d'emprunt (investissement locatif) PTZ, Éco PTZ	Gratuit
Mise en place de votre financement		
Déblocage inférieur à 1 000 €		15€ solde du prêt gratuit
Demande d'annulation de chèque émis sur appel de fonds (erreur client)		Gratuit
Demande de diminution du montant de votre prêt (réduction du nominal)		Conditions du contrat
Vie du prêt		
Changement de domiciliation bancaire (à compter de la 2 ^e demande)		50€
Changement de date de prélèvement à la demande du client		30€
Mise en place de prélèvements automatiques sur 2 comptes et plus		18€
Duplicata du tableau d'amortissement		30€
Modification ou suspension des mensualités*		50€
Recherche d'adresse suite à retour Poste / Frais d'adresse erronée (NPAI PND)		10€
Étude et modification de votre prêt		
Réaménagement de votre prêt (hors option contrat)		1% Capital restant dû (minimum 300 €)
Modulation d'échéance contractuelle (contrat à partir du 02/04/2018)		50€
Demande de décompte et attestation à votre demande		
Recherche et photocopie de l'offre de prêt ou de tous documents relatifs au dossier d'origine		50€
Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise jusqu'au 30/06/2016)		40€
Demande de décompte de remboursement en urgence (moins de 3 jours ouvrés)		100€
Demande de décompte de remboursement anticipé (offre émise à partir du 01/07/2016)		Gratuit
Attestation et duplicata d'attestation (tout type)		35€
Intervention à votre demande		
Étude et mise en place des demandes de désolidarisation*		1000€
Transfert de prêt (si prévu au contrat)*		1,5 % Capital restant dû (minimum 400 €)
Incidents de paiement		
Frais de rejet (quel que soit le motif) de prélèvement ou de chèque (CG + Plafond légal)		20€ + intérêts de retard
Frais de lettre de relance sur échéance impayée		10€
Dispositif d'accompagnement en cas de difficultés financières		Gratuit
Formalités juridiques		
Mainlevée des actes de nantissement		25€
Mainlevée d'hypothèque suite au remboursement total du prêt		200€
Mainlevée partielle d'hypothèque avec ou sans paiement		200€
Modification des garanties en cours de prêt		300€
Lettre d'information aux cautions		Gratuit
Services internet		
Accès à l'Espace Client sécurisé ⁽¹⁾		Gratuit

Résoudre un litige

La volonté de la SOFIAP est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de services, de conseils et d'écoute. Des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois toujours survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié

Vous avez également la possibilité de formuler une réclamation écrivant à reclamation@sofiap.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SOFIAP, service réclamation, 64 rue de Saintonge - 75003 Paris.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi du courrier ou de la date de réception de votre réclamation par email. A vous apporter une réponse dans les plus brefs délais sans excéder le délai maximum de 60 jours ouvrables. A vous tenir informé si des circonstances particulières ne nous permettent pas de vous répondre dans les délais auxquels nous nous sommes engagés.

En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours en écrivant à reclamation@sofiap.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SOFIAP, Service Recours - Direction Juridique – 64 rue de Saintonge - 75003 Paris.

Si aucune solution n'a pu être trouvée avec le Service Recours, Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de La Banque Postale, actionnaire de la SOFIAP, à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur de La Banque Postale
115 rue de Sèvres
Case postale G 009 75275 Paris Cedex 06
ou sur le site internet <https://mediateur.groupepostale.com>

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible dans les Agences SOFIAP. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

Plus d'informations sur www.sofiap.fr*



*Sous réserve de l'accord du prêteur ⁽¹⁾Coût de connexion selon fournisseur d'accès - Prêteur : SOFIAP (Société Financière pour l'Accession à la Propriété Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 68 137 755 € - Siège social et adresse postale : 64, rue de Saintonge - 75003 Paris - SIREN 391 844 214 RCS PARIS - IDU REP Papiers FR276343_01YFEI, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 025 372 au titre de l'activité réglementée suivante : Intermédiaire en Assurance (IAS), catégorie Courtier en Assurance (COA), consultable sur <https://www.orias.fr/welcome>; activité d'IAS contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses postale: 4 Place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter des offres de prêt immobilier. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non-obtention de ce(s) prêt(s), le demandeur sera remboursé par le vendeur des sommes qu'il aura versées.